

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Librela 5 mg/ml ad us. vet., solution injectable pour chiens

Librela 10 mg/ml ad us. vet., solution injectable pour chiens

Librela 15 mg/ml ad us. vet., solution injectable pour chiens

Librela 20 mg/ml ad us. vet., solution injectable pour chiens

Librela 30 mg/ml ad us. vet., solution injectable pour chiens

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Substance active :

Chaque flacon perforable de 1 ml contient :

Librela 5 mg/ml ad us. vet., solution injectable pour chiens	Bedinvetmabum*	5 mg
Librela 10 mg/ml ad us. vet., solution injectable pour chiens	Bedinvetmabum*	10 mg
Librela 15 mg/ml ad us. vet., solution injectable pour chiens	Bedinvetmabum*	15 mg
Librela 20 mg/ml ad us. vet., solution injectable pour chiens	Bedinvetmabum*	20 mg
Librela 30 mg/ml ad us. vet., solution injectable pour chiens	Bedinvetmabum*	30 mg

* Le bedinvetmab est un anticorps monoclonal canin exprimé de manière recombinante dans les cellules d'ovaires de hamster chinois (CHO).

Excipients :

Methioninum 0.1 mg

(Quantité identique pour tous les dosages)

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution injectable.

La solution doit être transparente à légèrement opalescente et ne doit pas contenir de particules visibles.

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Chiens.

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Pour le traitement des douleurs associées à l'ostéoarthrose chez le chien.

4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser chez les chiens de moins de 12 mois.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à un autre composant.

Ne pas utiliser chez les animaux destinés à la reproduction.

Ne pas utiliser chez les chiennes gestantes ou en lactation.

4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Le bedinvetmab peut induire de manière transitoire ou persistante des anticorps anti-principe actif.

L'induction de tels anticorps peut réduire l'efficacité du bedinvetmab.

Si l'animal ne montre aucune amélioration cliniquement pertinente après la deuxième administration, le vétérinaire doit envisager un traitement alternatif.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Au cours des études cliniques, aucune réaction d'hypersensibilité n'a été constatée. Cependant, en cas d'apparition d'une réaction d'hypersensibilité, il faut la traiter de manière adéquate.

L'association de Librela avec des AINS ne doit avoir lieu qu'après une évaluation des risques et des bénéfices et sous étroite surveillance du traitement par un vétérinaire (voir également rubrique 4.8).

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'auto-injection accidentelle, des réactions d'hypersensibilité peuvent apparaître, y compris une anaphylaxie.

Une auto-injection accidentelle peut conduire à une réponse immunitaire envers le bedinvetmab.

Des effets indésirables dus à une injection et à la réaction immunitaire précoce ne sont pas à attendre, mais une deuxième auto-injection peut augmenter le risque de réactions d'hypersensibilité.

Une auto-injection accidentelle de bedinvetmab chez une femme enceinte ou allaitante peut représenter un risque pour l'enfant à naître ou le nourrisson allaité. En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Des réactions locales (érythèmes, alopecie) au niveau du site d'injection ou des réactions douloureuses peuvent survenir immédiatement après l'injection.

Des réactions de type hypersensibilité ont été rapportées très rarement. Si de telles réactions apparaissent, un traitement symptomatique approprié doit être administré.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1'000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10'000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10'000 animaux traités, y compris les cas isolés).

4.7 Utilisation en cas de gestation ou de lactation

Gestation et lactation

Le rôle du facteur de croissance nerveuse (NGF) dans le développement du système nerveux fœtal est bien décrit, c'est pourquoi la préparation ne doit pas être utilisée chez des chiennes gestantes ou en lactation.

Fertilité

Ne pas utiliser chez les animaux destinés à la reproduction.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Au cours des études de terrain lors desquelles le bedinvetmab a été utilisé simultanément avec des médicaments vétérinaires comme des antiparasitaires, des compléments alimentaires, des principes actifs antimicrobiens, des antiseptiques topiques avec ou sans corticoïdes, des antihistaminiques ou des vaccins, aucune interaction médicamenteuse n'a été notée.

Au cours des études cliniques menées auprès des êtres humains, une ostéoarthrose progressant rapidement (RPOA) a été constatée chez un petit nombre de patients ayant reçu de fortes doses d'anticorps anti-NGF humanisés monoclonaux. L'incidence de ces événements a augmenté chez les patients ayant reçu simultanément des médicaments anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) pendant plus de 90 jours.

Chez les patients traités simultanément par des AINS de manière intermittente pendant moins de 90 jours par an, l'incidence de l'arthrose en progression rapide n'a pas augmenté.

L'ostéoarthrose en progression rapide (RPOA) n'est pas une maladie reconnue chez le chien.

Au cours d'une étude en laboratoire de deux semaines pendant laquelle du bedinvetmab a été administré simultanément avec une préparation d'anti-inflammatoire non stéroïdien à des chiens, le bedinvetmab n'a pas montré d'effets indésirables.

Lorsqu'un ou plusieurs vaccins doivent être administrés simultanément avec du bedinvetmab, il faut réaliser l'injection du vaccin à un autre site que celui du bedinvetmab.

4.9 Posologie et voie d'administration

Voie sous-cutanée.

Plan de dosage et de traitement :

La dose recommandée est de **0.5 -1.0 mg/kg** de poids corporel une fois par mois.

Chiens avec un poids < 5.0 kg :

Aspirer aseptiquement 0.1 ml/kg d'un flacon individuel de 5 mg/ml et administrer par voie sous-cutanée.

Avec des volumes ≤ 0.5 ml, utiliser une seringue de 0.5 ml et doser exactement à 0.1 ml près.

Chez les chiens avec un poids entre 5 et 60 kg, administrer l'ensemble du contenu du flacon perforable (1 ml) conformément au tableau suivant.

Poids corporel du chien (kg)	Dose de LIBRELA à administrer (mg/ml)				
	5	10	15	20	30
5.0 – 10.0	1 flacon perforable				
10.1 – 20.0		1 flacon perforable			
20.1 – 30.0			1 flacon perforable		
30.1 – 40.0				1 flacon perforable	
40.1 – 60.0					1 flacon perforable
60.1 – 80.0				2 flacons perforables	
80.1 – 100.0				1 flacon perforable	1 flacon perforable
100.1 – 120.0					2 flacons perforables

Chez les chiens avec un poids corporel de plus de 60 kg, il est nécessaire d'administrer en une fois le contenu de plus d'un flacon perforable. Aspirer dans ce cas le contenu de chaque flacon perforable

nécessaire dans la même seringue et administrer son contenu en injection sous-cutanée unique (2 ml).

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes)

Au cours des études en laboratoire, aucune réaction indésirable n'a été notée avec des doses 10 fois supérieures à la dose recommandée (10 mg/kg PC 7 fois tous les 28 jours).

Si des signes cliniques indésirables surviennent après un surdosage, il faut administrer à l'animal un traitement symptomatique.

4.11 Temps d'attente

Sans objet.

5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Classe pharmacothérapeutique : autres principes actifs contre les maladies de l'appareil locomoteur.
Code ATCvet : QN02BG91

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

Mécanisme d'action

Le bedinvetmab est un anticorps monoclonal canin dirigé contre le facteur de croissance nerveuse (NGF). Il a été montré que l'inhibition de la signalisation cellulaire médiée par le NGF induit une diminution de la douleur due à l'ostéoarthrose.

Résultats des études

Le traitement des chiens avec ostéoarthrose a montré un effet positif sur la réduction de la douleur au cours d'études de terrain allant jusqu'à 3 mois.

La diminution de la douleur a été constatée avec le *Canine Brief Pain Inventory* (CBPI). Le CBPI est un outil pour l'évaluation par le propriétaire des douleurs chroniques et de leur traitement chez les chiens avec ostéoarthrose et permet d'estimer la réponse de chaque chien au traitement antalgique avec les catégories « Intensité de la douleur », « Perturbation des activités typiques du chien » et « Qualité de vie ».

Le traitement de chiens par le bedinvetmab au cours de l'étude clinique pivot dans l'UE a conduit à un succès thérapeutique significativement plus élevé (43.5 %) le jour 28 que le placebo (16.9 %).

Au cours d'une étude similaire aux États-Unis, un succès thérapeutique significativement meilleur le jour 28 a été noté dans le groupe traité par bedinvetmab (47.4 %) par rapport au groupe sous placebo (36.6 %).

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

Au cours d'une étude en laboratoire de 6 mois menée auprès de chiens Beagles adultes en bonne santé auxquels du bedinvetmab a été administré tous les 28 jours à des doses de 1-10 mg/kg, l'ASC et la C_{max} ont augmenté presque proportionnellement à la dose et l'état d'équilibre a été atteint après environ 2 administrations. Au cours d'une étude pharmacocinétique en laboratoire sur la posologie recommandée (0.5-1.0 mg/kg PC) en administration sous-cutanée, des concentrations sériques maximales (C_{max}) de 6.1 µg/ml ont été notées après 2-7 jours (t_{max} = 5.6 jours), la biodisponibilité a été environ de 84 % par rapport à une administration intraveineuse, la demi-vie d'élimination a été environ de 12 jours et l'ASC_{0-∞} moyenne de 141 µg x jour/ml.

Au cours d'une étude de terrain menée avec la dose recommandée chez des chiens avec ostéoarthrose, la demi-vie moyenne a été de 16 jours. L'état d'équilibre a été atteint après 2 administrations.

Une dégradation du bedinvetmab, comme les protéines du corps, en petits peptides et en acides aminés via les voies cataboliques normales est attendue. Le bedinvetmab n'est pas métabolisé par les enzymes à cytochrome P450, c'est pourquoi des interactions avec des médicaments associés qui sont des substrats, des inducteurs ou des inhibiteurs des enzymes à cytochrome P450 sont improbables.

5.3 Propriétés environnementales

Pas de données disponibles.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Histidinum

Histidini hydrochloridum monohydricum

Trehalosum dihydricum

Dinatrii edetas

Methioninum

Poloxamera 188

Aqua ad iniectabilia

6.2 Incompatibilités majeures

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

Durée de conservation après première ouverture/perforation du conditionnement primaire : à utiliser immédiatement.

6.4 Précautions particulières de conservation

À conserver au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C).

Ne pas congeler.

À conserver dans le conditionnement primaire.

Protéger de la lumière.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Conditionnement primaire : flacons perforables (doses individuelles) en verre transparent de type I avec bouchons en caoutchouc fluorobutylique.

Conditionnement secondaire : boîte.

Conditionnement (tous les dosages) :

boîtes de 2 flacons perforables de 1 ml chacun.

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Zoetis Schweiz GmbH

Rue de la Jeunesse 2

2800 Delémont

8- NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Swissmedic 67707 002 5 mg/ml 2 flacons perforables de 1 ml chacun

Swissmedic 67707 005 10 mg/ml 2 flacons perforables de 1 ml chacun

Swissmedic 67707 008 15 mg/ml 2 flacons perforables de 1 ml chacun

Swissmedic 67707 011 20 mg/ml 2 flacons perforables de 1 ml chacun

Swissmedic 67707 014 30 mg/ml 2 flacons perforables de 1 ml chacun

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation : 02.12.2020

9. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

15.02.2022

INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

Sans objet.